

Conformément aux Articles R.7, R.8, R.9, R.10 et R.11 du code électoral, je vous informe que la commission de contrôle chargée de la régularité de la liste électorale se réunira en mairie de SAINT-MARTIN-BOULOGNE, salle des mariages

**Lundi 18 décembre 2023 à 16h00**

SAINT-MARTIN-BOULOGNE, le 07 décembre 2023

Signé électroniquement par : René WIART  
Date de signature : 07/12/2023  
Qualité : Conseiller Municipal à la Voirie et Cheminère de la commune de SAINT MARTIN BOULOGNE



Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire